



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Paris (France), 5 et 6 décembre 2015

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire
et le Parlement français



INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES A L'ACCES AUX DEUX SITES SUR LESQUELS SE DEROULERA LA REUNION PARLEMENTAIRE

L'attention des délégués assistant à la Réunion parlementaire de Paris est attirée sur un certain nombre de règles supplémentaires relatives à l'inscription des délégués et aux dispositions prises en matière de sécurité, auxquelles ils devront se plier en raison du durcissement des contrôles de sécurité réalisés sur les deux sites sur lesquels se déroulera la Réunion (l'Assemblée nationale et le Sénat).

Assemblée nationale (réunion du 5 décembre)

Les délégués sont priés de pénétrer dans l'enceinte de l'Assemblée nationale par l'entrée publique située au **33, quai d'Orsay** (face au Pont de la Concorde).



Les contrôles de sécurité à l'entrée de l'Assemblée nationale seront extrêmement rigoureux. Il est donc important de prévoir suffisamment de temps pour passer la sécurité et accomplir les formalités d'inscription. Pour entrer dans les locaux, chaque délégué devra présenter un **document d'identification personnel portant une photo**.

Des badges d'identification ont été préparés sur la base des formulaires d'inscription transmis à l'avance au Secrétariat de l'UIP. Contrairement aux informations diffusées dans les notes précédentes, le guichet d'inscription mis en place à l'Assemblée nationale ouvrira à **13 h.30**.

Il ne sera pas possible de retirer les badges d'identification d'autres personnes. Tous les délégués sont donc priés de **se présenter personnellement** au guichet d'inscription. Pour retirer son badge, chaque délégué devra présenter un **document d'identification personnel portant une photo**.

Sénat (réunion du 6 décembre)

Les délégués sont priés de pénétrer dans l'enceinte du Sénat par l'entrée située au **15 ter, rue de Vaugirard**.



Il est conseillé aux délégués de se présenter au guichet d'inscription suffisamment à l'avance, à savoir **à partir de 9 heures et pas plus tard que 9 h.30**, pour avoir le temps de passer la sécurité et de se rendre à la salle de réunion.

En plus du badge d'identification reçu à l'Assemblée nationale le 5 décembre, chaque délégué devra présenter un **document d'identification personnel portant une photo**. Les badges d'identification seront contrôlés à l'entrée du Sénat avant que les délégués passent aux contrôles de sécurité.